



***Bienvenue à l'orchestre de chambre AMABILIS !***

Nous sommes très heureux d'accueillir un/e nouveau-elle musicien-ne.

Selon les statuts de l'orchestre, le début de l'activité se fait sous la forme d'une période d'essai, correspondant à la préparation d'un programme de concert. A l'issue de cette période, le musicien/la musicienne et/ou le directeur conviennent ensemble de la poursuite de l'activité musicale pour devenir formellement membre de l'orchestre. Le paiement de la cotisation devient effectif après la période d'essai. Cette procédure remplace un examen d'entrée.

Afin de vous informer au mieux sur le fonctionnement de notre ensemble, nous vous transmettons ci-dessous quelques points importants :

- Les répétitions commencent généralement à 20h, mais nous vous prions d'arriver un quart d'heure avant pour préparer la salle et accorder votre instrument.
- Nous attendons des membres une présence régulière aux répétitions. Les éventuelles absences doivent être signalées le plus tôt possible à notre directeur Ferran, afin qu'il puisse adapter le plan de travail le cas échéant.
- Les partitions que vous recevez en début de programme doivent impérativement être rendues au membre du comité responsable des partitions, le jour du dernier concert afin qu'elle puisse les rendre dans les temps à la bibliothèque. En cas d'absence, il est nécessaire de les lui envoyer.
- Des collations en fin de répétition (où chacun-e amène un petit qqch à boire ou à manger) ont lieu mensuellement dans la joie et la bonne humeur ! (Les dates sont indiquées sur le plan de travail). Lors de chaque série de concerts, nous invitons également notre public à partager une collation préparée par les membres de l'orchestre.
- Le financement de l'orchestre (salaire de notre chef et de notre premier violon, location de la salle et des différents lieux de concerts, renforts éventuels) est assuré par différents moyens :
  - La cotisation annuelle des membres (Fr 300.-, étudiants Fr 120.-)
  - Un soutien financier de la ville de Lausanne (actu. 8'000.-/année)
  - Les Amis de l'orchestre, qui paient une cotisation de soutien de Fr.50.- par année
  - La publicité dans le programme de nos concerts
  - La vente des billets ou les collectes
  - Du sponsoring pour des projets plus ambitieux ou plus onéreux

Note : la recherche active d'Amis (vous pouvez communiquer des noms et adresses d'amis potentiels à la secrétaire de l'orchestre qui se chargera de leur écrire) et de publicité est vivement recommandée à chaque membre de l'orchestre afin que nous puissions poursuivre nos activités !

L'orchestre de chambre Amabilis est administré par un comité composé de 5 membres.

Une commission de musique, désignée par le comité, choisit les œuvres jouées ; elle est composée du directeur, du 1er violon solo et de membres représentant les différents registres ; mais chaque membre de l'orchestre peut en tout temps faire des propositions d'œuvres au directeur.

Plusieurs tâches sont déléguées hors du comité, soit :

- Réceptions, collations
- Évènements particuliers
- Livret – programme
- Site Internet